

pouvait en former une) ne pas donner des ordres pour leur conservation? pourquoi ne pas en couper une branche, l'envoyer en France, la faire examiner par nos savants botanistes, et mettre la Compagnie en état de s'éclaircir sur un fait si important pour son commerce et ses colonies? Ne semble-t-il pas que l'on craignait d'instruire la Compagnie sur une acquisition aussi intéressante? pour moi qui n'avais pas les mêmes craintes, j'ai envoyé à M. Bernard de Jussieu une branche de mes plants, et ce savant qui l'a reconnue pour être la branche d'un vrai muscardier, est en état de faire connaître à la Compagnie la qualité du présent que je lui avais fait.

S'il était permis de comparer un instant la conduite de notre Commissaire français en cette occasion, avec celle des Commissaires hollandais envoyés en différens tems dans les isles Molucques, dont le rapport fait à leur Compagnie est certifié sous serment; d'un côté quel détail dans les recherches? que d'informations faites sur les lieux? que d'instructions envoyées à la Compagnie. Combien d'ordres sages donnés aux Conseils et aux gouverneurs d'Amboyne et de Blanda (*sic*) pour assurer la possession d'un trésor tel que l'épicerie et pour en augmenter le produit? En un mot quelle fidélité, quel zèle, quel amour de la patrie? de l'autre côté, quelle misère! j'ai presque dit: quelle trahison des interests de la Nation?

Je voudrais pouvoir me persuader que dans la conduite de notre Commissaire il n'y a eu que de la négligence: mais trop de faits contraires s'y opposent, et font naître dans mon esprit une foule de réflexions toutes plus affligeantes les unes que les autres.